



CE extraordinaire

9 décembre 2014

Suite à des pertes de production cumulées depuis le 27 novembre de 44 voitures (dont 21 le 27 novembre), il est nécessaire de prendre des dispositions pour produire ces voitures facturables et attendues du commerce avant la fin de l'année.

En conséquence :

Un allongement d'horaire de 29' (5h39-13h30) sera réalisé le jeudi 11 et le mercredi 17 décembre 2014 pour le personnel en horaire de matin permanent du centre de production.

L'allongement d'horaire du jeudi 11 décembre 2014 sera géré hors modulation collective, les 29' seront donc rémunérées à 100%.

L'allongement d'horaire du mercredi 17 décembre 2014 sera traité dans le cadre du compteur modulation.



Le transport par car sera décalé de 30' les 11 et 17 décembre 2014.